

« Notre combat pour la paix » - La France et le procès de Nuremberg 1945/1946

Matthias Gemählich

La présente thèse a pour but d'éclairer un aspect longtemps négligé par l'historiographie et d'examiner le rôle de la France au procès de Nuremberg devant le Tribunal Militaire International (TMI) en 1945/1946 sous différents angles. Car aucune publication, pas même les plus récentes, n'ont pu apporter de réponses satisfaisantes à plusieurs questions se posant à propos de la participation française au niveau politique ainsi que juridique. Il est tout d'abord important de montrer dans quelle mesure le gouvernement de Charles de Gaulle suivit au printemps 1945 les préparatifs du procès contre les dirigeants nazis et quelles positions il adopta lors des négociations avec les autres puissances alliées. Sur cette base, il semble nécessaire d'examiner la composition et le fonctionnement de la délégation qui fut créée pour la durée du procès de Nuremberg et qui y représentait la France. Nombreuses sont aussi les questions qui concernent le procès directement : quelle furent la stratégie et l'argumentation exacte de l'accusation française devant le TMI ? Quelle valeur peut-on accorder aux preuves qu'elle a produites ? Y avait-il des différends avec les autres délégations alliées ? Quel fut l'impact de l'accusation française sur les condamnations individuelles ? En fin de compte, la perception du procès de Nuremberg en France est aussi à prendre en considération : quelle fut la réaction de l'opinion publique ? Quelles ont été les conséquences politiques du verdict du TMI ?

À côté des ouvrages publiés comme les procès-verbaux du TMI, des mémoires et des publications du gouvernement français, les sources les plus importantes pour ce travail sont principalement des documents relatifs au procès de Nuremberg conservés aujourd'hui dans diverses archives françaises, surtout aux *Archives diplomatiques* à La Courneuve et aux *Archives nationales* à Pierrefitte-sur-Seine et à Fontainebleau. D'un côté, il s'agit des documents des autorités impliquées dans le procès, surtout de la délégation française auprès du TMI, du Service de recherche des crimes de guerre ennemis (SRCGE) et des ministres de la Justice et des Affaires étrangères. De l'autre côté, ce travail s'appuie sur une exploitation des fonds personnels des juristes français ayant participé activement au procès, à savoir ceux de François de Menthon, Charles Dubost, Edgar Faure, Delphin Debenest et Henri Monneray. Dans quelques cas, il a été nécessaire, en outre, de recourir à des sources additionnelles : par exemple, les notes du juge américain Francis Biddle qui permettent aujourd'hui de faire la lumière sur les débats entre les juges du TMI, à l'époque tenus secrets, et qui sont aujourd'hui conservées à la bibliothèque de la Syracuse University dans l'État de New York.